

Synerpa : l'urgence d'adopter le PLFSS pour préserver les territoires et sécuriser l'avenir des professionnels du grand âge

À l'approche de l'examen des motions de censure risquant de faire tomber le gouvernement, le Synerpa tire la sonnette d'alarme : l'absence d'adoption du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2025 aurait des conséquences graves pour les professionnels du grand âge, les salariés et les territoires qu'ils soutiennent. Le Synerpa appelle à la responsabilité des parlementaires et des pouvoirs publics pour sécuriser cet outil essentiel.

Pour Jean-Christophe Amarantinis, président de la confédération du Synerpa :
« À quelques heures d'un vote crucial, nous appelons les députés à faire prévaloir l'intérêt général en assurant la continuité de ce texte, indispensable pour les acteurs du grand âge, mais aussi pour les territoires où ils sont implantés. »

Un texte décisif pour la pérennité du secteur

Le PLFSS est bien plus qu'un texte budgétaire pour les établissements et services qui accompagnent les personnes âgées, puisqu'il fixe 50 à 60 % de leurs tarifs. **Sa non-adoption met en péril l'équilibre de tout un secteur.** Cela aggrave le manque de visibilité nécessaire pour fixer des trajectoires budgétaires. À ce jour, l'incertitude qui pèse sur l'évolution de la dotation soins fragilise gravement la capacité des professionnels à élaborer leur budget 2025.

Ces décisions budgétaires ne sont pas abstraites : elles conditionnent la qualité des soins et des services rendus aux personnes âgées dans chaque territoire, impactant directement l'équilibre des écosystèmes locaux et des emplois qu'ils soutiennent.

Un impact social et économique considérable

Cette absence de visibilité met en péril les capacités d'investissement des opérateurs du secteur et de maintien d'activité.

Face à cette situation, nos adhérents, chefs d'entreprise responsables de structures de toutes tailles, expriment leur vive inquiétude. Une inquiétude partagée par les milliers de salariés qui œuvrent chaque jour auprès des personnes âgées, notamment pour la pérennité de leurs emplois.

En tant qu'acteurs majeurs des territoires, nos établissements et services sont au cœur de la cohésion sociale et du dynamisme économique local. L'échec de l'examen du PLFSS porterait un coup direct à des milliers de familles, des milliers d'entreprises et à l'offre de soins et d'accompagnement à travers toute la France.

À propos du Synerpa

Créé en juin 2001, le Synerpa est la première confédération de l'hébergement, de l'aide et de l'accompagnement de la personne âgée. Il regroupe les principaux acteurs privés français des EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), des résidences services seniors (RSS) avec le Synerpa RSS, des services et soins à domicile avec le Synerpa Domicile. Le Synerpa rassemble au total 3 500 adhérents, dont 2 000 EHPAD, 300 résidences seniors et maisons partagées et 1 200 agences de services et soins à domicile, soit plus de 300 000 personnes hébergées et aidées et 150 000 salariés. Depuis 2019, le Conseil national des établissements thermaux (CNETh) qui représente 110 établissements est également un syndicat affilié du Synerpa.

Contacts presse

HAVAS Paris – Quentin Zimmermann – Tél. : 06 44 26 51 41 – Email : quentin.zimmermann@havas.com

Synerpa – Elisabeth Roy – Tél. : 06 17 49 56 64 – Email : roy@synerpa.fr